

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept le trois avril à dix-neuf heures, le **Conseil Municipal**, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Dominique CLÉMENT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. CLEMENT, M. PETERLONGO, Mme SALLIER, M. JOYEUX, Mme FAUGERON, Mme BATAILLE, M. MONDON, Mme MARION, Mme BODIN, M CHAIGNEAU, M. DERVILLE, M GUERIN, M. GUILLON, Mme JAOUEN, Mme TERNY, Mme MAZIERES GABILLY, Mme MINOT, Mme BOUCHET-NUER, M. SAULNIER, M. DELAHAYE, Mme VOYER, Mme THIMONIER, M LAGRANGE, M PIQUION.

POUVOIRS : Mme BIGET à M TERNY, M BLAUD à Mme FAUGERON, Mme TOBELEM à M PIQUION.

ABSENTS M TAUDIERE, M. KOUSSAWO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MINOT

DELIBERATION N°1

OBJET : ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

Monsieur le Maire rappelle que le 13 mars 2017, le Conseil Municipal a tenu un débat d'orientations budgétaires qui a permis de prendre connaissance de la situation financière de la commune et des équilibres financiers nécessaires aux futurs projets.

L'assemblée examine alors les propositions 2017 établies par Mr le Maire et la commission des finances qui peuvent se résumer comme suit :

Budget primitif 2017 :

1. Section de fonctionnement : les dépenses et recettes s'équilibrent à 6 664 640, 81 Euros
2. Section d'investissement : les dépenses et recettes s'équilibrent à 3 057 119, 59 Euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et considérant que les propositions de Mr le Maire et de la Commission des Finances traduisent une évaluation sincère des dépenses et recettes,

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**,

ADOpte A L'UNANIMITE, le budget 2017 précité.

DELIBERATION N°2

OBJET : VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE COMMUNALE 2017

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre connaissance des données fiscales qui font apparaître les bases suivantes pour l'année 2017:

A. Taxe d'habitation :	11 875 000 Euros
B. Taxe Foncière sur le bâti :	9 296 000 Euros
C. Taxe foncière sur le non bâti :	79 900 Euros

Compte tenu de la constitution du budget et de la conjoncture nationale, il est décidé de ne pas augmenter les taux.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**,

➤ **DÉCIDE**, de fixer les taux d'imposition à :

- Taux de la taxe d'habitation : 16,22 %
- Taux de la taxe sur le foncier bâti : 17,93 %
- Taux de la taxe sur le foncier non bâti : 40,19 %

Ce qui établit le produit fiscal attendu à 3. 625 010 Euros.

ADOpte A L'UNANIMITE

DELIBERATION 3

OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2017

Sur proposition de Monsieur le Maire, le **CONSEIL MUNICIPAL DECIDE** d'attribuer, les subventions annexées pour l'année 2017 ; Ne prennent pas part au vote, les conseillers municipaux intéressés par l'attribution d'une subvention (Agnès FAUGERON, Jean-Marie GUERIN, Emmanuel GUILLON).

ADOpte A L'UNANIMITE

DELIBERATION N°4

OBJET : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS POUR LES ACTIVITES PERISCOLAIRES (CYCLE 2).

De nombreuses associations ont participé à la réalisation des activités périscolaires du Cycle 2. La commune souhaite attribuer une subvention à chaque association.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE DE VERSER les subventions suivantes :

DIEUFE DIEULE	439 €
BIDIBULL	256 €
COMITE VOLLEY BALL DEPARTEMENTAL	732 €
ACTION SAUVETAGE	256 €
ECOLE DE MUSIQUE	256 €
STADE POITEVIN PING PONG	256 €

Ces sommes seront prélevées à l'article 6574 – Subventions de fonctionnement aux associations – du budget de l'exercice 2017.

ADOpte A L'UNANIMITE

DELIBERATION N°5

OBJET : PRIME DE VACANCES VERSEE AU PERSONNEL- 2017

Comme suite à la décision de budgétiser la prime annuelle de vacances, celle-ci est désormais versée à chaque agent par la collectivité employeuse avec le traitement du mois de juin.

*Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL DECIDE**, que pour l'année 2017, la prime annuelle de vacances est fixée à 1450 € brut pour les agents cotisant à la CNRACL, et à 1530 € pour les agents cotisant à l'IRCANTEC. Elle sera versée à chaque agent titulaire, non titulaire ou contractuel (hormis les cas réglementairement exclus).*

Les conditions d'attribution seront les suivantes :

- *Les agents devront être présents au 30 avril 2017,*
- *Ils devront avoir accompli au moins un mi-temps pendant la période allant du 1^{er} janvier au 30 avril 2017,*
- *Le montant de la prime ne devra pas dépasser la rémunération moyenne mensuelle calculée sur la période du 1^{er} janvier 2016 au 30 avril 2017,*
- *Les agents contractuels n'occupant pas un emploi permanent qui auront effectué leur service durant la période comprise entre le 1^{er} mai 2016 et le 30 avril 2017 percevront la prime au prorata de la période travaillée,*

COMMUNE DE SAINT BENOIT- REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2017

- *Les agents rémunérés en demi-traitement pour maladie percevront la prime dans les conditions d'un plein traitement,*
- *La prime des agents travaillant à temps partiel sera calculée dans les mêmes conditions que leur traitement,*
- *Le personnel à temps incomplet percevra cette prime au prorata du temps de travail effectué durant l'année civile écoulée,*
- *Pour les agents à temps complet ayant moins de quatre mois de présence (recrutés après le 1^{er} janvier 2017), la prime sera attribuée par quart, selon le nombre de mois travaillés ; pour les agents à temps incomplet, recrutés dans les mêmes conditions, le montant de la prime sera également proportionnel au temps de travail effectué, selon cette même règle des quarts.*

ADOpte A L'UNANIMITE

DELIBERATION N° 6

OBJET : AVENANT N° 1 CIRCUIT VILLE NATURE.

Ce sujet fait l'objet de l'engagement : préserver les ressources de l'Agenda 21 de Grand Poitiers, au titre de l'opération proposée « développer et préserver la biodiversité ».

Créé en 1998, le circuit « ville nature » offre plus de 400kms de sentiers pédestres et VTT, balisés de manière identique sur les treize communes de l'agglomération de Poitiers au 31 décembre 2016.

Le circuit « ville nature » s'inscrit comme un élément de développement de l'agglomération dans toutes ses dimensions : économique, sociale, sportive, de loisirs, de proximité, de patrimoine culturel et naturel.

Le renforcement du circuit « ville nature » passe par la cohésion des treize communes de l'agglomération à ce sujet et notamment par un entretien permanent des chemins, de leurs abords, du balisage ainsi qu'une mise en sécurité des points caractérisés dangereux.

Afin d'atteindre ces objectifs, une convention précisant les domaines de compétences à ce sujet entre Grand Poitiers et les treize communes de l'agglomération a été signée pour une période de 6 ans, allant de l'année 2010 au 4 mars 2017, date de signature de la convention.

Dans la période transitoire de l'année 2017, qui voit la création de la communauté urbaine, et en attendant de connaître le devenir du circuit ville nature au sein de l'offre globale du territoire, il vous est proposé de proroger cette convention sans modification des termes initiaux jusqu'au 31 décembre 2017, afin d'assurer l'entretien et la gestion des circuits de randonnée.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**,

- **DONNE SON ACCORD** au compte tenu de la convention
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant à la convention pour l'année 2017.

ADOpte A L'UNANIMITE

DELIBERATION N°7

OBJET : AVENANT N° 2 A LA POLICE « DOMMAGE AUX BIENS » AVEC LA SMACL.

Dans le cadre de la révision de la superficie du parc immobilier de la ville,

*Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL,***

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à passer l'avenant n°2 pour modification des risques de la Police Dommage aux Biens avec la Société SMACL à NIORT :

- actualisation de + 425,59 €.

ADOpte A L'UNANIMITE

DELIBERATION N°8

OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT RELATIVE AU VERSEMENT DE LA PRESTATION DE SERVICE UNIQUE POUR LA STRUCTURE MULTI ACCUEIL « LES P'TITES CANAILLES ».

Cette délibération annule et remplace la précédente (erreur matérielle)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne verse chaque année, une prestation de service unique (P.S.U.) en fonction du nombre de jours de fréquentation facturés aux familles dont les enfants fréquentent la structure multi accueil « Les P'tites Canailles ». La convention permettant ce financement est arrivée à échéance le 31 décembre 2016. Pour continuer à percevoir cette prestation, il est donc nécessaire de signer une nouvelle convention avec la C.A.F.

*Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL,***

➤ **DONNE SON ACCORD** sur les termes de la convention d'objectifs et de financement relative au versement de la Prestation de Service Unique pour la structure multi accueil « Les P'tites Canailles » pour la période 2017 – 2020,

➤ **AUTORISE** Madame Sylvie SALLIER, adjointe aux affaires sociales, à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne, une convention d'objectifs et de financement relative au versement de la Prestation de Service Unique pour la structure multi accueil « Les P'tites Canailles » pour la période 2017 - 2020.

ADOpte avec 25 votes pour et 2 abstentions,

La séance a été levée à 21h30.

*La secrétaire,
Michelle MINOT.*

DELIBERATIONS	OBJET
<i>1</i>	<i>VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017</i>
<i>2</i>	<i>VOTE DES TAUX DE FISCALITE COMMUNALE</i>
<i>3</i>	<i>VOTE POUR L'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2017 AUX ASSOCIATIONS</i>
<i>4</i>	<i>SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS POUR LES TAP CYCLE 2</i>
<i>5</i>	<i>ACTUALISATION DE LA PRIME DE VACANCES PERSONNEL COMMUNAL</i>
<i>6</i>	<i>AVENANT N° 1 CIRCUIT VILLE NATURE.</i>
<i>7</i>	<i>AVENANT N° 2 A LA POLICE « DOMMAGE AUX BIENS » AVEC LA SMACL.</i>
<i>8</i>	<i>SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT RELATIVE AU VERSEMENT DE LA PRESTATION DE SERVICE UNIQUE POUR LA STRUCTURE MULTI ACCUEIL « LES P'TITES CANAILLES ».</i>

SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS

<i>NOM</i>	<i>SIGNATURE</i>
<i>CLEMENT DOMINIQUE</i>	
<i>PETERLONGO BERNARD</i>	
<i>MARION-HEULIN MONIQUE</i>	
<i>MONDON JEAN-LUC</i>	
<i>SALLIER SYLVIE</i>	
<i>JOYEUX ALAIN</i>	
<i>FAUGERON AGNES</i>	
<i>CHAIGNEAU BERNARD</i>	
<i>DERVILLE ALAIN</i>	
<i>GUERIN JEAN MARIE</i>	
<i>BODIN MARIE CLAUDE</i>	
<i>TERNY JACQUELINE</i>	
<i>BATAILLE MARTINE</i>	
<i>GUILLON EMMANUEL</i>	
<i>JAOUEN FRANCOISE</i>	
<i>MAZIERES GABILLY SYLVIE</i>	
<i>MINOT MICHELE</i>	
<i>DELAHAYE PHILIPPE</i>	

COMMUNE DE SAINT BENOIT- REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2017

<i>THIMONIER ANDREA</i>	
<i>LAGRANGE JEAN PIERRE</i>	
<i>BOUCHET-NUER ISABELLE</i>	
<i>VOYER NATHALIE</i>	
<i>PIQUION HERVE</i>	
<i>SAULNIER JEAN BERNARD</i>	